

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <i>16.02.2018</i>	Dossier complet le : <i>16.02.2018</i>	N° d'enregistrement : <i>F09318P0060</i>

1. Intitulé du projet

Durancé : confortement digue rive droite
Commune d'Avignon

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Compagnie Nationale du Rhône

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Lhuillier - Directeur Général

RCS / SIRET

9	5	7	5	2	0	9	0	1				
---	---	---	---	---	---	---	---	---	--	--	--	--

Forme juridique Société anonyme d'intérêt général

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau	Travaux conduisant à modifier le profil en long et le profil en travers du lit mineur de la Durancé sur une longueur de 430 m (réalisation de 5 épis courts transversaux pour éloigner le courant de la berge et protéger le pied de la digue).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création de 5 épis permettant une protection rapprochée circonscrite au secteur de berge, affecté par un affouillement en pied. Un premier épi est implanté sur le banc en rive droite à l'entrée de la zone d'incident. Cet épi transversal à l'écoulement est calé à la cote de 19 mNGF afin de rediriger les flux vers le bras central de la Durancé, prévu dans le projet global d'entretien du lit.

4 autres épis sont implantés en berge, ils seront fondés sous le fond du lit actuel, incisé, et calés à la cote de 18 mNGF.

Afin de garantir la stabilité aux tourbillons, l'espacement des épis est fixé à 60 m. La longueur de l'épi est de 20 m afin d'avoir un ratio espacement / longueur moyen par rapport aux valeurs usuelles dans les rivières à méandre, où les épis sont utilisés pour maintenir l'écoulement érosif éloigné de la berge.

Afin d'avoir des ouvrages stables, la largeur en crête est fixée à 3 m et les talus ont une pente de 3/2.

Pour la réalisation du corps des épis, la blocométrie est de type 600/1500 kg.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de cette solution est de créer une protection rapprochée pour la berge, d'éloigner durablement le chenal d'écoulement du pied de la berge en rive droite et de rediriger les flux de la Durance afin de limiter les phénomènes d'incision. Cette solution consiste à réaliser un nombre très limité d'épis, sur la zone la plus affectée, accompagnés par un élargissement du bras rive droite au détriment du banc central, afin de compenser la section hydraulique et de faciliter l'érosion de ce banc. En outre, en amont de la zone traitée, un épi, transversal au flux dans le bras, sera réalisé afin de diriger les courants vers le nouveau bras central de la Durance. Cet épi permet donc de rediriger les flux et de diminuer les vitesses au droit de la zone d'érosion.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet s'inscrit dans un planning s'étalant de début janvier à fin mars 2019. Le phasage est le suivant :

- janvier : installations, création des accès et débroussaillage,
- février à mars : travaux de terrassement, déblais de la protection existante et mis en œuvre des épis en enrochements.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans la phase d'exploitation, la stabilité des épis augmente avec le temps et avec les phénomènes de sédimentation entre épis. Dans les premières années de service, des interventions pourront avoir lieu afin de combler les éventuelles pertes des matériaux, en cas de tassements ou des désordres importants (dans le cas d'une crue importante juste après la fin des travaux). Un suivi régulier bathymétrique et topographique pour les ouvrages sera donc réalisé.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis au dépôt d'un dossier d'exécution au titre du code de l'énergie (la digue est un ouvrage faisant partie de la concession CNR, aménagement de Vallabrègues, barrage de classe B).

Les épis s'inscrivent dans un projet global d'entretien du lit de la Durance entre le seuil CNR et le pont ferroviaire, autorisé par l'arrêté inter-préfectoral MOA CNR et par l'arrêté MOA DREAL PACA sur le secteur de l'ouvrage Liasion Est-Ouest Avignon.

Les incidences des trois projets sont évaluées de façon globale dans chacun des dossiers, y compris N2000 et espèces protégées:

- dossier d'exécution de confortement de la digue

- fiche d'incidence dragage pour l'entretien du lit sur la partie MOA CNR (AIP n°201 1077-0004 du 18 mars 2011)

- portée à connaissance pour modification de l'arrêté pour l'arasement des bancs avec MOA DREAL PACA

(arrêté interpréfectoral du 8 août 2003 des préfets de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et du Gard)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Déblais/Remblais matériaux du site	9000 m3
Protection berge en enrochements 10/400 kg	22000 tonnes
Créations de 5 épis en enrochements 600/1500 kg	12000 tonnes
Linéaire total	430 m
Linéaires cumulés des épis	300 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune d'Avignon
Berge rive droite de la Durance

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 04° 47' 16" 60E Lat. 43° 55' 09" 57N

Point d'arrivée :

Long. 04° 47' 33" 37E Lat. 43° 55' 05" 37N

Communes traversées :

Commune d'Avignon (84000)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La digue en rive droite de la Durance a été réalisée dans le cadre de l'aménagement de Vallabrègues mis en service en 1970.

L'état accorde la concession de l'aménagement et de l'exploitation du Rhône à CNR par la convention de concession générale du 20/12/1933 approuvée par le décret du 05/06/1934, puis un cahier des charges général de la concession, annexé à la convention de concession générale précitée, approuvé par le décret du 05/06/1934 détaille les obligations générales de concessionnaire de CNR et le cahier des charges spécial de la chute hydroélectrique de Vallabrègues, approuvé par décret, qui détaille les obligations spécifiques dans ce périmètre.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF 1 n° 930012386 la basse Durance, des Alouettes à la confluence avec le Rhône ZNIEFF 2 n° 930020485 la basse Durance
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZH 84CEN0296 La Durance (Vauclusienne) -3 446 ha - Zone humide de type « Bordures de cours d'eau »

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>84DDT20060066 - Inondation prescrit le 07/12/2011 84DREAL20130063 - PPR Rhône - Par une crue à débordement lent de cours d'eau - approuvé le 20/01/2000. lui même révisé par 84DREAL20130064 - PPR Rhône révisé et prescrit le 07/05/2002 .</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La Durance (code FR9301589) Le projet est intégralement localisé dans le site Natura 2000</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des Informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fournitures d'enrochements nécessaires à la réalisation de la protection de la digue (carrières régionales). Les gros blocs représentent 12 000 T; ils seront mis en œuvre au droit des zones d'érosion de la digue. Ces zones sont aujourd'hui très perturbées (fortes vitesses d'écoulement, érosion, habitat dégradé), l'impact est négligeable.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Perturbation d'un habitat aquatique dégradé car soumis à de forte vitesse d'écoulement et à de l'érosion. Les travaux vont permettre de stabiliser la digue et les habitats rivulaires sur le linéaire des épis.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est soumis aux aléas hydrologiques, le chantier sera arrêté en cas d'alerte crue.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Transport des fournitures en enrochements sur site via les axes routiers puis les pistes CNR existantes. L'impact est jugé négligeable sur le trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seul le bruit des engins de terrassement est perceptible localement et sur des faibles durées, conformément aux réglementations en vigueur. L'impact est jugé négligeable.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seuls les rejets des moteurs thermiques des engins de chantier (1 pelle, 3 camions) engendreront des polluants dans l'air. L'impact est très faible, les engins respectant les normes en vigueur.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les épis s'inscrivent dans un projet global d'entretien du lit de la Durance entre le seuil CNR et le pont ferroviaire, autorisé par l'AIP n°2011077-0004 du 18 mars 2011 - MOA CNR et par l'arrêté interpréfectoral du 8 août 2003 des préfets de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et du Gard - MOA DREAL PACA sur le secteur de l'ouvrage Liasion Est-Ouest Avignon.

Afin de respecter ses obligations de concessionnaire, CNR réalise des opérations de dragage d'entretien pour répondre notamment aux objectifs suivants :

- Entretien des profondeurs nécessaires à l'évacuation des crues (article 16 du cahier des charges spécial de chaque chute hydroélectrique) ;
- Entretien des ouvrages de la concession (articles 10 et 15 du cahier des charges général).

La DREAL PACA en sa qualité de MOA de la construction de la liaison routière est-ouest au sud d'Avignon est notamment titulaire d'un arrêté inter-préfectoral loi sur l'eau du 08/08/2003.

L'article 3 de l'arrêté « maintien de la ligne d'eau » prévoit que « pour la Durance la transparence hydraulique sera assurée ».

Dans ce contexte, deux conventions de « Coordination de Maitrises D'ouvrage » et de « Coopération pour la réalisation des études des travaux d'entretien du lit de la Durance », signées entre la Dreal PACA et CNR, permettent d'évaluer les incidences de façon globale.

Les incidences de ces 3 projets sont traitées de façon commune dans un projet global permettant de garantir les objectifs hydrauliques et environnementaux de chacun d'entre eux. Ce projet à été construit en appliquant la séquence ERC afin d'aboutir a un projet à haute valeur environnementale permettant un gain sur les composantes faunistique et floristique de la totalité de la zone de travaux.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

A la suite des inventaires écologiques menés sur la zone d'étude depuis 2016, une série de mesures d'insertion élaborées conjointement entre le BE Environnement et la CNR ont été présentées à la DREAL le 29/09/2017 :

- Évitement d'habitats d'espèces : cordons arborés (corridor chiroptères), roselières inondées (Rousserolle turdoïde), Terrier-huttes de Castor.
- Création d'habitats typiquement duranciens : iscles graveleux (Petit Gravelot, Sterne pierregarin), roselières (rousserolles, Héron pourpré), front de berge (Guêpier d'Europe, Martin-pêcheur), bancs exondés à graminées annuels (Invertébrés, saulaie à castor, etc.), bras peu profond (odonates, alimentation chiroptères, poissons).
- Prise en compte du dynamisme de la rivière : création de micro-dépressions (devenant tour à tour zone humide ou refuge lors de crues).
- Maintenance des états cibles par élaboration d'un Plan de Gestion Environnemental du Domaine : roselière (fauche, suppression des ligneux) ; saulaie arbustive (broyage récurrent), banc de galet (charruage), ...
- Suivi écologique : évaluation des réponses environnementale, retour d'expérience, adaptation de gestion en vue d'aboutir à des impacts non significatifs (voire positifs).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux sont de courte durée (3 mois) et sur un faible linéaire (430 m). Le confortement s'inscrit dans un projet global, déjà autorisé au titre des arrêtés dragage et LEO. En effet ce projet prévoit la création d'un bras principal central afin d'éviter les sollicitations en rive droite. La réalisation des épis permet de mettre en sécurité le secteur affecté, mais aussi d'essayer de limiter les travaux d'entretien futur en créant des points durs en berge afin de faciliter l'érosion des bancs et l'écoulement dans le nouveau bras. Le projet émane d'une construction par itération, tant avec les considérations techniques qu'environnementales (éviter des zones sensibles, réduction des aménagements, prise en compte des futurs entretiens dans le but de garder une dynamique stationnelle cohérente avec le système hydromorphologique de la Durance). Au regard de l'absence d'impacts notables du projet sur l'environnement, en phase chantier et à l'état final, il paraît peu opportun de réaliser une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Arrêté d'autorisation des travaux MOA DREAL PACA : arasement des bancs de la LEO Arrêté d'autorisation des travaux dragage CNR Convention de coopération de MOA Présentation du projet global

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

47 COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE
Direction de l'Ingénierie et Grands Projets
Le Directeur

le,

13/02/2011

Signature



Daniel JOUVE

